

En qualité de représentants des personnes âgées et des personnes handicapées, les membres des bureaux du CDCA sont à l'écoute de tous les problèmes rencontrés par les personnes âgées et les personnes handicapées afin de faire remonter ces problèmes, sensibiliser les décideurs, et réfléchir à des solutions.

Ils peuvent être sollicités sur tout ce qui concerne les problèmes de perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Le CDCA des Hautes-Alpes est présidé sur délégation du président du Département, Jean-Marie Bernard, par Ginette Mostachi, conseillère départementale en charge des Solidarités.

Les principales commissions de travail créées par les membres des bureaux sont les commissions :

- ▣ Logements adaptés et accessibles,
- ▣ Habitat inclusif,
- ▣ Participation aux Conseils de la vie sociale,
- ▣ Matériel médical reconditionné,
- ▣ Réforme des Services à Domicile,
- ▣ AESH,
- ▣ et Coordination des CDCA Paca.

▣ **Contact : cdca.hautes.alpes@gmail.com** ▣

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie des Hautes-Alpes (CDCA 05)





Qu'est-ce que le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ?

Le CDCA assure la participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département.

Il a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes concernées, leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les représentants du secteur de l'âge et du handicap.

À quoi sert le CDCA ?

Le CDCA donne son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Il est compétent en matière de :

- ▀ prévention de la perte d'autonomie, accès aux soins et aux aides humaines ou techniques,
- ▀ participation à la vie de la cité : accessibilité, logement, habitat collectif, urbanisme, transport, scolarisation, intégration sociale et professionnelle, accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Le CDCA peut se saisir, débattre et émettre des avis sur tous les sujets relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées en matière d'autonomie et de citoyenneté, selon les modalités d'organisation qu'il définit.

C'est un espace de dialogue d'information et de proposition, il est le porte-parole des personnes âgées et des personnes handicapées, et de leurs aidants dans les instances politiques de l'autonomie, dont il suit la mise en œuvre dans le département.

Qui compose le CDCA ?

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est présidé par le président du Département.

Afin de répondre aux spécificités propres à chaque public, le CDCA est constitué de 2 formations spécialisées animées chacune par un(e) vice-président(e) : une formation pour les questions relatives aux personnes âgées, et une formation pour les questions relatives aux personnes en situation de handicap.

Chaque formation spécialisée est composée de :

- ▀ représentants des usagers, personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de leur famille et des proches aidants, des institutions, des élus du Département,
- ▀ des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- ▀ des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le CDCA des Hautes-Alpes compte 46 membres représentant les personnes âgées et 51 membres représentant les personnes handicapées.

Chaque formation élit un bureau composé au moins de 6 membres dont le (la) vice-président(e).

Des commissions peuvent être créées pour réfléchir sur des sujets particuliers dont elles peuvent se saisir (aides à domicile, logements adaptés, CVS, AESH, coordination des CDCA Paca...), donner des avis et soumettre des propositions sur ces sujets.

